

# Violences domestiques : obtenir de l'aide

Découvrez comment obtenir de l'aide si vous ou une personne que vous connaissez êtes victime de violences domestiques.

## Le coronavirus (COVID-19) et les violences domestiques

Les violences domestiques vous préoccupent durant la pandémie de coronavirus (COVID-19) ?

Vous n'êtes pas obligé(e) de respecter les consignes de confinement liées au coronavirus si vous devez fuir votre domicile pour cause de violences domestiques.

Il est important de noter que toute personne craignant de subir des maltraitances peut bénéficier d'aide et de soutien, par exemple sous forme d'une intervention policière, de soutien en ligne, d'assistance téléphonique, d'abris et d'autres services. Vous n'êtes pas seul(e).

## Que sont les violences domestiques ?

Toute personne peut subir des violences domestiques, peu importe son âge, son sexe, son origine ethnique, sa situation socioéconomique, sa sexualité ou ses origines.

Les violences domestiques ne prennent pas toujours la forme de violences physiques. Elles peuvent également inclure, entre autres :

- un contrôle coercitif ;
- une violence économique ;
- des abus en ligne ;
- des menaces et intimidations ;
- une violence psychologique ;
- des abus sexuels.

# Quels signes permettent de les détecter ?

Si vous pensez que vous ou un tiers pouvez être victime de violences domestiques, voici les signes à guetter :

- avoir une attitude renfermée ou s'isoler de ses proches et de ses amis ;
- présenter des contusions, ou des signes de brûlure ou de morsure ;
- subir le contrôle de ses finances ou se voir attribuer des sommes d'argent insuffisantes pour acheter de la nourriture ou payer les factures ;
- subir une interdiction de sortir du domicile, ou d'aller à l'université ou au travail ;
- subir le contrôle de l'utilisation des dispositifs technologiques, tels que les plateformes de réseaux sociaux, ou voir ses SMS, ses e-mails ou ses lettres consultés par un tiers ;
- faire l'objet de dénigrements, d'humiliations ou de rabaissements continuels ;
- subir des pressions pour avoir des relations sexuelles ;
- s'entendre dire que l'on est responsable des maltraitances ou que l'on réagit de manière disproportionnée.

Avez-vous déjà eu peur de votre partenaire ou ex-partenaire ?  
Avez-vous déjà modifié votre comportement par peur de la réaction de votre partenaire ou ex-partenaire ?

Si la réponse est oui, vous pourriez être engagé(e) dans une relation abusive.

## Où obtenir de l'aide ?

### Contactez le 999

Si vous êtes en danger immédiat, contactez le 999 et demandez à parler à la police ; elle continuera à répondre aux appels d'urgence.

Si vous êtes en danger et dans l'impossibilité de parler au téléphone, composez le 999, écoutez les questions de

l'opérateur(-trice) et répondez en toussant ou en tapotant le combiné dans la mesure du possible. Suivez ensuite les instructions correspondant à un appel passé d'un téléphone portable ou depuis une ligne fixe.

*Si vous appelez d'un téléphone portable*

À la demande de l'opérateur(-trice), composez le 55 pour vous faire entendre ; votre appel sera alors transféré à la police. Le fait de composer le 55 fonctionne uniquement depuis un téléphone portable et ne permet pas à la police de vous localiser.

*Si vous contactez le 999 depuis une ligne fixe*

Si seul un bruit de fond est audible et que les opérateurs(-trices) de BT ne sont pas en mesure de déterminer s'il s'agit d'un appel d'urgence, vous serez mis(e) en communication avec la police. Si vous raccrochez le combiné, la communication restera active pendant 45 secondes au cas où vous souhaiteriez le décrocher à nouveau.

Lorsque vous composez le 999 depuis une ligne fixe, l'opérateur(-trice) voit automatiquement vos informations de localisation, ce qui lui permet de réagir de manière optimale.

*Si vous êtes sourd(e) ou que vous ne pouvez pas communiquer verbalement*

Vous pouvez vous inscrire auprès du [service emergencySMS](#). Envoyez REGISTER par SMS au 999. Vous recevrez un SMS avec les étapes à suivre. Faites-le lorsque vous êtes en sécurité, afin de pouvoir bénéficier du service si vous êtes en danger.

**National Domestic Abuse Helpline**

[Refuge](#) gère la [National Domestic Abuse Helpline](#), une ligne gratuite et sûre, disponible 24 heures sur 24, au 0808 2000 247. Les personnes non anglophones peuvent solliciter l'aide d'un interprète ou demander à un tiers d'appeler en leur nom.

**Wales Live Fear Free Helpline**

La [Wales Live Fear Free Helpline](#) propose de l'aide et des conseils en lien avec les violences faites aux femmes, les violences domestiques et les violences sexuelles. Les personnes ne parlant pas anglais ni gallois peuvent solliciter

l'aide d'un interprète ou demander à un tiers d'appeler en leur nom.

Téléphone : 0808 8010 800

SMS : 078600 77 333

### **Men's Advice Line**

La [Men's Advice Line](#) est une ligne d'assistance téléphonique confidentielle destinée aux hommes victimes de violences domestiques et à ceux qui les soutiennent. Les personnes non anglophones peuvent solliciter l'aide d'un interprète ou demander à un tiers d'appeler en leur nom.

Téléphone : 0808 801 0327

### **Ligne d'assistance Victim Support**

[Victim Support](#) gère une ligne d'assistance gratuite et confidentielle 24/7 destinée aux victimes de crimes, tels que les violences domestiques ; il propose également un service de chat en direct gratuit disponible 24/7 en Angleterre et au pays de Galles.

- Téléphone : 08 08 16 89 111
- Il propose également un service de chat en direct disponible 24/7 sur son site internet.

### **La Muslim Women's Network Helpline**

La [Muslim Women's Network Helpline](#) est une ligne d'assistance nationale spécialisée, orientée religieusement et culturellement, confidentielle et gratuite, destinée aux musulmanes.

Téléphone : 0800 999 5786

SMS : 07415 206 936

E-mail : [info@mwnhelpline.co.uk](mailto:info@mwnhelpline.co.uk)

### **Galop**

[Galop](#) gère une ligne d'assistance nationale destinée aux personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans et en questionnement + (LGBTQ+) victimes de violences domestiques. Les personnes non anglophones peuvent solliciter l'aide d'un interprète.

Téléphone : 0800 999 5428

E-mail : [help@galop.org.uk](mailto:help@galop.org.uk)

Service de chat en direct spécialisé : <http://www.galop.org.uk>

## **NSPCC**

[La ligne d'assistance de la NSPCC](#) propose des conseils et un soutien aux personnes préoccupées par la situation d'un enfant. Les personnes non anglophones peuvent solliciter l'aide d'un interprète ou demander à un tiers d'appeler en leur nom.

Téléphone : 0808 800 5000

E-mail : [help@nspcc.org.uk](mailto:help@nspcc.org.uk).

La NSPCC gère également une [ligne d'assistance nationale liée aux MGF](#), qui propose des conseils et un soutien aux personnes préoccupées par un enfant susceptible de subir une MGF ou une femme ayant déjà subi une MGF.

Téléphone : 0800 028 3550

E-mail : [fgmhelp@nspcc.org.uk](mailto:fgmhelp@nspcc.org.uk).

## **Imkaan**

[Imkaan](#) est une organisation de défense des femmes, qui lutte contre les violences perpétrées contre des femmes et jeunes filles noires issues d'une minorité ethnique.

## **Chayn**

[Chayn](#) propose une aide et des ressources en ligne dans plusieurs langues, en lien avec l'identification des situations de manipulation et l'aide que peuvent apporter les ami(e)s des personnes souffrant de maltraitances.

## **Assistance si vous avez peur de maltraiter un tiers**

Si vous pensez être susceptible de maltraiter vos proches durant le confinement, contactez la [Respect Phonenumber](#) pour obtenir un soutien et de l'aide afin de modifier votre comportement. Il s'agit d'une ligne d'assistance anonyme et confidentielle destinée aux hommes et aux femmes qui font subir des violences à leurs partenaires et aux membres de leur famille. Elle reçoit des appels de partenaires et d'ex-partenaires, d'ami(e)s et de proches préoccupés par l'attitude des agresseurs. Les personnes non anglophones peuvent solliciter l'aide d'un interprète ou demander à un tiers d'appeler en leur nom.

Téléphone : 0808 802 4040

## **Si vous ne possédez pas le statut de résident(e) au Royaume-Uni**

### *Demander le statut de résident(e)*

En cas de rupture de votre relation avec un(e) citoyen(ne) britannique ou un(e) résident(e) au Royaume-Uni suite à des violences domestiques, vous pouvez solliciter le [statut de résident\(e\) pour les victimes de violences domestiques](#).

Dans ce cas, le gouvernement accorde une autorisation pour les victimes de violences domestiques sans ressources (Destitute Domestic Violence), qui offre de l'aide aux victimes de violences domestiques impliquées dans une relation où elles dépendent financièrement de leur partenaire abusif(-ve), et qui ont pénétré au Royaume-Uni en tant que conjoint(e), partenaire non marié(e), partenaire du même sexe ou partenaire civil(e) d'un(e) citoyen(ne) britannique ou d'un(e) résident(e) du Royaume-Uni.

### *Faire une demande de prestation*

L'[autorisation Destitute Domestic Violence](#) permet aux victimes de violences domestiques de rester au Royaume-Uni pendant 3 mois, indépendamment des règles en matière d'immigration, avec la possibilité de solliciter des prestations publiques. Cela permet d'obtenir un statut temporaire d'immigration, indépendamment de l'agresseur, et de financer un logement sûr, où les victimes de violences domestiques peuvent envisager de déposer une demande d'autorisation de séjour d'une durée indéterminée ou de retourner dans leur pays d'origine.

Les formulaires ci-dessus doivent être remplis en anglais. Si vous avez besoin d'aide pour les remplir, vous pouvez contacter les organisations caritatives d'aide aux victimes de violences domestiques, telles que [Refuge](#).